

Après l'IGAS en 2018, la Cour des Comptes en rajoute une couche

La CGT décrypte un argumentaire crasse et fallacieux !



Déjà l'IGAS en 2018 !

En 2018, l'IGAS avait rendu un rapport d'évaluation du partenariat renforcé entre Pôle emploi et les missions locales. C'était une commande de Pénicaud que la CGT Missions Locales avait dénoncé comme n'étant qu'un rapport à charge dont les véritables intentions se trouvaient aux pages 202 et 204, qui donnaient le mode d'emploi des fusions entre Pôle Emploi et les missions locales.

On pouvait lire entre autres recommandations, celle-ci : « *Inciter les partenaires, y compris financièrement, à constituer des groupements d'intérêts publics entre une ou plusieurs mission(s) locale(s) et une ou plusieurs agence(s) Pôle emploi pour renforcer la qualité du partenariat en faveur de l'insertion des jeunes* »

La Cour des Comptes abreuve le sillon France Travail avec la fusion Pôle emploi/missions locales.

La Cour des Comptes publie, chaque année, un rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques. Il sera déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour contribuer au débat d'orientation sur les finances publiques que le Parlement va tenir.

La CGT dénonce l'argumentaire bas de gamme de la CDC :

La CDC écrit « *Les politiques d'emploi et de formation professionnelle se caractérisent de longue date par une gouvernance complexe reposant largement sur le secteur associatif et par un enchevêtrement de compétences entre État et collectivités et entre échelon national et échelon territorial* ».

La CGT constate que c'est l'État qui se défausse en faisant appel au secteur associatif donc privé en matière d'emploi et de formation professionnelle et que l'enchevêtrement des compétences est à mettre au débit de la décentralisation dans ses différentes phases !

Le but de la CDC « *Des leviers d'efficience pourraient être trouvés par un pilotage plus fin des acteurs associatifs et une recherche, par ces derniers, d'optimisation de leur gestion. Une rationalisation des acteurs du secteur pourrait également être source d'économies.* ».

La CGT : c'est toujours le maître de mot de la CDC, optimiser, rationaliser, économiser peu importe si le service est moins bien rendu. Avec la CDC c'est toujours trop cher et répondre aux besoins de la population ce n'est pas son rayon !

La CDC constate que : « *Les associations évoluant dans ce périmètre peuvent avoir pour mission d'accompagner certains publics vers l'emploi (missions locales pour les publics jeunes, Cap emploi pour les personnes en situation de handicap) ... « Or, la Cour a constaté que le ministère du travail ne disposait pas au niveau national d'une visibilité suffisante sur la situation financière de ces acteurs, et qu'au niveau régional les conférences des financeurs qui devaient voir le jour pour prévenir la survenance de ce risque n'étaient pas effectives partout. »* ».

La CGT déplore encore que c'est l'État qui fait reposer sa politique de formation professionnelle et d'emploi sur des milliers d'entités du secteur associatif et que les conférences des financeurs relèvent de la responsabilité de l'État qui est défaillant sur ce sujet.

Au sujet de la formation professionnelle, la CDC propose : « *En matière de formation professionnelle, les superpositions de compétences entre État et régions plaident pour un partage plus clair de leurs missions respectives* » ... « *Deux scénarios pourraient être envisagés afin d'y remédier. Dans le premier, l'État assurerait une fonction de planification et d'achat de formation professionnelle des demandeurs d'emploi en substitution des régions, fonction qui serait mise en œuvre soit par les services déconcentrés, soit par Pôle emploi. Dans le second scénario, l'État, à l'inverse, transférerait les compétences qu'il possède en matière de formation professionnelle aux régions.* »

La CGT constate que l'éternelle « bataille État/Région » n'est pas près de s'arrêter, merci la CDC !

Enfin, voici le meilleur, selon la CDC , il faut « *une optimisation de la politique de l'emploi par un rapprochement de ses principaux acteurs* » en l'occurrence Pôle emploi, les missions locales et Cap emploi.

« *La ligne de partage entre Pôle emploi et les missions locales n'est pas claire. Les missions locales sont supposées cibler les jeunes de 16 à 25 ans les plus éloignés de l'emploi et Pôle emploi doit traiter le reste des jeunes.* »

La CGT propose que les missions locales soient les seules à assurer l'accompagnement des jeunes 16/25 ans dans le cadre d'une Agence Nationale regroupant l'ensemble des missions locales en une seule entité.

La CDC : « *Plusieurs options pourraient être envisagées. Une première consisterait à clarifier les missions des acteurs, en recentrant l'action des missions locales sur l'objectif de mobilisation vers l'emploi et en confiant à Pôle emploi la mission de recherche de placement en emploi. Les missions locales seraient ainsi chargées de l'accompagnement préalable à la recherche d'emploi de certains jeunes pour lesquels un besoin aurait été identifié et, une fois aptes à occuper un emploi, ces derniers seraient orientés, comme le reste des jeunes, vers Pôle emploi afin d'être aidés dans leur recherche.* »

La CGT : C'est du grand n'importe quoi. Un parcours d'accompagnement n'est pas linéaire et il varie en fonction de la situation globale du jeune et de ses projets d'emploi ou de formation. L'accompagnement global des jeunes ne souffre pas de segmentation du parcours et donc de l'opérateur de cet accompagnement. Avec le CEJ les jeunes sont déjà tiraillés entre Mission locale et Pôle emploi, on voit les limites de ce genre de prescriptions hors-sol émanant de spécialistes de la finance publique.

La CDC enfonce le clou de la fusion : *Une deuxième option pourrait être de créer un guichet unique proposant aux jeunes un accompagnement réalisé dans les mêmes locaux soit par Pôle emploi, soit par la mission locale, selon le profil du jeune. Dans cette configuration, le jeune ne changerait pas, au cours de son parcours, d'interlocuteur, ce qui aurait l'avantage de limiter les risques de discontinuité dans les parcours des jeunes concernés.*

La CGT : La CDC pointe le risque de discontinuité qui devrait de fait rendre caduque la première option. Cela ne gêne pas la CDC de se contredire dans ses propres préconisations. Donc si on ne veut pas de discontinuité et de rupture, il faut un guichet unique : autant dire une fusion !

La CDC confirme la volonté de fusion : « *Un rapprochement est déjà en cours entre Pôle emploi et le réseau des Cap emploi, et il semble en bonne voie. Il permet la mise en place de lieux uniques d'accompagnement grâce à la présence de conseillers des Cap emploi dans les locaux des agences Pôle emploi.* »

La CGT : Il faut se rappeler qu'il y avait des conseillers Pôle emploi dans chaque mission locale dans le cadre de la co-traitance assurant un lien et un partenariat intéressant. Désormais c'est fini. La CDC propose donc que des conseillers ML soient présents dans les agences pôle emploi ?

La CDC, les économies, toujours les économies ! : « *Ces démarches de rationalisation permettraient à la fois de simplifier le paysage de la politique de l'emploi, qui serait rendu plus lisible pour les bénéficiaires, et de susciter des économies d'échelle grâce à des logiques de mutualisation (de locaux, de personnels, etc.).* »

La CGT : Une Agence Nationale de l'Accompagnement et de l'Insertion des jeunes 16/25 ans c'est simple et lisible, non ?

Pour la CDC il s'agit de fusionner/rapprocher pour réaliser des économies via un plan social massif de plusieurs centaines d'emploi. La solution dans tous les cas, c'est Pôle emploi !

Finissons-en avec la Start-Up Nation sauce Macron !

Le Service Public de l'Emploi en direction des 16/25 ans

**C'est l'Agence Nationale pour l'Accompagnement
& l'insertion des jeunes**